



Convention de mise à disposition des équipements sportifs communaux à l'OGEC du collège Saint Aubin

DEL21_2023_11_20

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Le vingt novembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, EVANO Thomas, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, DINASQUET Carolyn, LE CAPITAINE Anne-Cécile, TROTTIER Stéphane, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga.

Pouvoirs : De KERIZOUET Isabelle donne pouvoir à DUVAL Laurent
DINASQUET Carolyn donne pouvoir à GARIDO Véronique
LE CAPITAINE Anne-Cécile donne pouvoir à JEGOUX Thomas
TROTTIER Stéphane donne pouvoir à PURENNE Myriam
VALPERGUE de MASIN Marie-Olga donne pouvoir à BOULOUARD Eric

Rapporteur : Monsieur Patrick LE GAL

L'adjoint au maire informe l'assemblée :

Dans le cadre des besoins pédagogiques des élèves du collège Saint-Aubin, la commune met à disposition des élèves du Collège, les équipements sportifs du bourg.

En, contrepartie, l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) reverse à la commune la participation afférente qu'il reçoit du Département pour l'usage des équipements communaux.

Il est proposé de formaliser cette organisation dans une convention.

La durée de la convention serait de trois ans renouvelables par expresse reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le projet de convention,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant dans l'ordre du tableau à signer la convention de mise à disposition des équipements sportifs avec Madame la Présidente de l'OGEC du collège Saint-Aubin.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 22 novembre 2023
Le Maire,



Laurent DUVAL